

DOCUMENT

Date : 25 février 1940

Sources : Archives privées de Jean-Louis Marquet

Titre :

- Courrier du Directeur des Services d'Exploitation de la Radiodiffusion Nationale à Jacques Trémoulet.\
- Courrier du Général Jullien, Inspecteur Général Technique des Transmissions de la Défense nationale.

Descriptif : Le Directeur d'Exploitation de la Radiodiffusion Nationale envoie à Jacques Trémoulet une copie de la lettre du Général Jullien lui indiquant les modalités de transmissions en Ondes Courtes entre l'émetteur d'Encamp et Toulouse.



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

Présidence du Conseil

Administration
de la
Radiodiffusion Nationale

Direction Générale
107, Rue de Grenelle

Téléphone : INVALIDES 42-60

Republique Française

Paris; le 25 FÉV. 1940

26

24

19

I77/S

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre que me fait parvenir M. le Général Inspecteur Général Technique des Transmissions de la Défense Nationale relative à la transmission par ondes courtes entre TOULON et ENCAMP.

P.J.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur-Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de la Radiodiffusion Nationale

Le Directeur des Services d'Exploitation

M. Lefebvre

Monsieur TREMOULET,
Administrateur-Délégué
de la Société "Radio-Andorre"
1, Rue Christophe Colomb
PARIS

COPIE

COMITE DE GUERRE

Inspection Générale
Technique des Transmissions
de la Défense Nationale

Paris, le 24 Février 1940

Le Général de Division JULLIEN,
Inspecteur Général Technique des Transmissions
de la Défense Nationale
À Monsieur le Directeur Général de la Radiodiffusion
Nationale

Par lettre N° 81/62, en date du 14 Février
vous avez bien voulu me faire connaître les caractéri-
tiques techniques envisagées pour les essais de liaison
radioélectriques prévues entre TOULOUSE et ENCAIRE (Ré-
publique d'Andorre).

La puissance mise en jeu et les horaires ad-
équemment choisis ne soulèvent aucune objection de ma part.

Toutefois, afin d'éviter le brouillage des com-
munications radioélectriques des divers Départements
les émissiorts d'essais en cause, ces dernières devront
être effectuées sur les fréquences suivantes:

43m,48	6.900 kc/s
42m,08	7.130 Kc/s
53m,10	5.650 Kc/s
65m,29	4.590 Kc/s
84m,00	3.570 Kc/s

Ces essais auront lieu en utilisant l'émission
qui sera fixé par le Ministère des Transmissions, etc.

je transmets votre lettre. Ils devront être immédiatement interrompus en cas d'alerte aérienne. Toutes les émissions seront consignées sur un procès-verbal daté et signé par l'opérateur responsable et ce document devra être présenté à toutes réquisitions des représentants accrédités des services militaires de contrôle et des services de la Police de l'Air et de la I.S.F.

Lorsque les longueurs d'ondes optima auront été déterminées par expériences, je vous serais reconnaissant vouloir bien me faire connaître celles qui auront été retenues afin que je puisse les considérer comme affectées aux liaisons TOULOUSE - ENCAMP.

JULLIEN